



## demission forcée et confiscation clef

Par **nestor34**, le **05/12/2010 à 22:29**

Bonjour,

je travaille en cdi dans un domaine viticole familial. la patronne n'est présente que rarement et c son pere a la retraite qui s'occupe du domaine au jour le jour. il y a 2 mois, il m'a dit que la patronne ne voulait plus me garder et veu me virer sans vrai motif (je suis pas assé serviable on peu dire).

je lui ai demandé quelle me contacte car je n'ai pas son tel, mais j'attend toujours. et plus de nouvelle, ni d'écrit, et il me parle a peine depuis.

je revien d'1 semaine de congé et j'ai vu qu'il avai changé le sérures des locaux de la cave, alors que j'ai les clé depuis mon embauche et que l'accés aux locaux est essentielle a mon travail. car je suis le seul employé a plein temp.

j'ai également des biens perso das certains locaux.

demain je reprend mon boulot, peut-il refuser de me donner les nouvelles clef? quels sont mes recourt? comment je peut maitre fin a mon contrat aux tort de l'employeur et avoir droit au chomage?

merci

Par **P.M.**, le **05/12/2010 à 22:36**

Bonjour,

Si l'on vous refuse l'accès à votre poste de travail, il faudrait exiger un écrit ou le faire constater par deux témoins n'appartenant pas à votre famille...

Si l'on vous refuse la restitution de vos effets personnels, vous pourriez même déposer plainte...